



No de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Saint-Valère
Lundi 1^{er} avril 2019

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal, tenue lundi le 1^{er} avril 2019 à la salle municipale, de 20 h à 20 h 47.

Sont présents: Madame Valérie Fortier
 Messieurs Denis Bergeron
 Guy Dupuis
 Marcel Larochelle
 Éric Morissette
 Yvon Martel

La séance est ouverte à 20 h par le maire, monsieur Marc Plante, qui est le président de l'assemblée. Monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de la réunion.

71-2019

Lecture et adoption de l'ordre du jour tel que déposé.

À 8 h 10, monsieur Marc Plante a invité monsieur Jocelyn Jutras à quitter la séance du Conseil, escorté par deux policiers.

À 8 h 15, monsieur Marc Plante a invité madame Suzie Constant, directrice générale par intérim, à agir comme secrétaire de la réunion.

72-2019

Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 4 mars 2019.

Il est proposé par Yvon Martel et appuyée par Valérie Fortier que le procès-verbal de l'assemblée du 4 mars 2019 est accepté tel que déposé.

73-2019

Adoption des comptes.

Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Éric Morissette que les comptes sont acceptés tels que présentés. Monsieur Marcel Larochelle a demandé de voir la facture de l'avocat.

Voir la liste des comptes fournisseurs annexée.

74-2019

Acceptation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 14 janvier 2019 de 19 h.

Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Guy Dupuis que le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 14 janvier 2019 de 19 h est accepté tel que déposé.

75-2019

Adoption deuxième règlement numéro 335-2014 de contrôle intérimaire relatif à la mise à jour des règlements d'urbanisme (RCI), concernant des constructions accessoires en zone inondable.

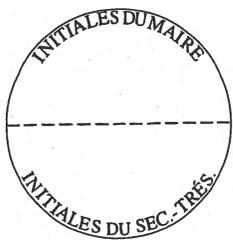
Il est proposé par Éric Morissette et appuyé par Denis Bergeron que le Conseil adopte le deuxième règlement numéro 335-2014 de contrôle intérimaire relatif à la mise à jour des règlements d'urbanisme (RCI), concernant des constructions accessoires en zone inondable.

76-2019

Demande de dérogation mineure de monsieur Daniel Landry pour réduction de la marge avant / 1812, route 161.

ATTENDU QUE monsieur Daniel Landry est propriétaires du 1812, route 161 sur le lot 5 181 476 du cadastre du Québec, zone 31Ra/Ca;

ATTENDU QUE le projet consiste à régulariser l'agrandissement vers l'avant de la résidence réalisé en 2017;



No de résolution
ou annotation

76-2019

Demande de dérogation mineure de monsieur Daniel Landry pour réduction de la marge avant / 1812, route 161 (suite).

ATTENDU QUE les travaux d'agrandissement ont été autorisés sous le permis 2017-03-0003 et que l'agrandissement vers l'avant apparaissait au plan soumis lors de la demande de permis;

ATTENDU QUE les travaux ont été effectués de bonne foi et dans une impression de conformité;

ATTENDU QUE l'espace entre la voie carrossable et la limite de terrain avant du demandeur est d'environ 8 mètres (l'emprise de la route);

ATTENDU QUE la résidence était en droit acquis pour la marge avant de 8,2 mètres et que l'agrandissement vers l'avant a eu pour effet de la rendre dérogoire, ladite marge avant étant maintenant de 6,9 mètres;

ATTENDU QUE l'agrandissement vers l'avant ne semble pas nuire au déneigement et à la visibilité des véhicules;

ATTENDU QU'un plan d'implantation produit par l'arpenteur Carl Lefebvre, arpenteur-géomètre, démontrant clairement la problématique avec la marge avant a été déposé avec la demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE certaines propriétés de la même zone ont des marges avant inférieures à 6,9 mètres;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 15 janvier 2019 et recommande au Conseil municipal d'autoriser la demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Dupuis et appuyée par Valérie Fortier que le Conseil municipal autorise la demande de dérogation mineure pour réduction de la marge avant / 1812, route 161;

QUE soit autorisée la demande de dérogation mineure de monsieur Daniel Landry afin d'autoriser la réduction de la marge avant de 8,2 mètres à 6,9 mètres.

Le Conseil recommande l'acceptation pour les raisons précitées.

77-2019

Demande de dérogation mineure de monsieur Marc Frenette pour implantation de remise et garage.

ATTENDU QUE monsieur Marc Frenette est propriétaire du 3281, route 161 sur le lot 5 181 273 du cadastre du Québec, zone 1Ra;

ATTENDU QUE le projet consiste à la construction d'une remise en cour latérale et d'un garage détaché dans la demi-portion avant de la cour latérale, ce qui est dérogoire au règlement de zonage;

ATTENDU QUE les remises sont prohibées en cour latérale;

ATTENDU QUE les garages détachés sont permis seulement en cour arrière et dans la demi-portion arrière de la cour latérale;

ATTENDU QUE le terrain n'est pas dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières de sécurité publique (zone inondable ou de mouvement de terrain);

Municipalité Saint-Valère
Chèques du 1^{er} avril 2019 au 30 avril 2019

N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
201900119 (I)	ACCD	2019-04-01	11	JOCELYN JUTRAS	Achat livre taux location 2019, voirie	25,71 \$
201900120 (I)	ACCD	2019-04-01	12	MINISTÈRE REVENU CANADA	Remise mars 2019	1 996,79 \$
201900121 (I)	ACCD	2019-04-01	13	MINISTRE REVENU QUEBEC	Remise mars 2019	6 079,33 \$
201900122 (I)	201904	2019-04-01	23	LES ÉDITIONS JURIDIQUES	Relieure PV et règlement, gest. adm.	514,68 \$
201900123 (I)	ACCD	2019-04-01	26	CHAREST INTERNATIONAL	Pièces, Freight, enl. neige	31,09 \$
201900124 (I)	ACCD	2019-04-01	30	SOGETEL INC.	Téléphone bureau, gest. adm.	753,59 \$
201900125 (I)	201904	2019-04-01	39	CAISSE DESJARDINS B-F	Fonds pension	480,00 \$
201900126 (I)	201904	2019-04-01	77	SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE	Annonce dans le bottin 2019	126,47 \$
201900127 (I)	201904	2019-04-01	244	SIDEVIC INC.	Fourniture gerge, enl. neige	32,14 \$
201900128 (I)	201904	2019-04-01	262	IMPRIMERIE HÉON & NADEAU	Papeterie, gest. adm.	238,00 \$
201900129 (I)	ACCD	2019-04-01	267	SOC. CANADIENNE POSTES	Frais poste, journal	163,30 \$
201900130 (I)	201904	2019-04-01	277	LA SABLIERE DE WARWICK	Sable abrasif, enl. neige	2 645,49 \$
201900131 (I)	201904	2019-04-01	314	PHILIPPE GOSSELIN & ASS.	Diesel, enl. neige	8 714,26 \$
201900132 (I)	ACCD	2019-04-01	458	VICTO FREINS DÉMARREURS	Pièces, enl. neige	1 599,94 \$
201900133 (I)	ACCD	2019-04-01	468	HYDRAULIQUE VIGNEAULT	Fourniture équipement	306,09 \$
201900134 (I)	ACCD	2019-04-01	509	CAPEX PIÈCES DE	Pinture, équipement hiver, enl. neige	500,19 \$
201900135 (I)	201904	2019-04-01	534	SOUDURE G. CRÊTE	Soudure, enl. neige	74,73 \$
201900136 (I)	ACCD	2019-04-01	579	LUMEN	Lampe, enl. neige	32,93 \$
201900137 (I)	ACCD	2019-04-01	595	ME JEAN GAGNÉ	Frais juridiques, gest. adm.	113,76 \$
201900138 (I)	201904	2019-04-01	666	GROUPE ULTIMA INC.	Assurance 2019	20 270,00 \$
201900139 (I)	201904	2019-04-01	750	GESTERRA, SOC. DÉVEL.	Ordure mars 2019	9 937,21 \$
201900140 (I)	201904	2019-04-01	778	ORDINATEUR OPC ENR.	Mémoire vivre, ordinateur biblio	143,72 \$
201900141 (I)	201904	2019-04-01	783	RONA GRENIER INC.	Sel bureau et loisir, gest. adm.	27,56 \$
201900142 (I)	201904	2019-04-01	804	LAURENTIDE RE/SOURCE	Frais RRD (Journée N. Maurice)	96,66 \$
201900143 (I)	ACCD	2019-04-01	819	VICTO FREINS DÉMARREUR	Fourniture garage, enl. neige	24,10 \$
201900144 (I)	201904	2019-04-01	897	MARLÈNE CHOUINARD	Fourniture party des fêtes, biblio	501,14 \$
201900145 (I)	201904	2019-04-01	928	XÉROX CANADA LTÉE	Location photocopieur, (8-24), gest.	578,20 \$
201900146 (I)	ACCD	2019-04-01	943	REMORQUAGE J2 INC	Chevreuil, urbanisme	155,22 \$
201900147 (I)	201904	2019-04-01	1067	YVAN VERVILLE	Frais cellulaire mars, enl. neige	40,00 \$
201900148 (I)	201904	2019-04-01	1074	CENTRE DE SERVICES	Mise à jour Normes routières, voirie	134,01 \$
201900149 (I)	201904	2019-04-01	1091	MARC PLANTE	Frais cellulaire, mars, législation	40,00 \$
201900150 (I)	201904	2019-04-01	1100	PRAXAIR CANADA INC.	Produit chimique, enl. neige	63,59 \$
201900151 (I)	201904	2019-04-01	1109	ICIMÉDIA	Avis pierre, fonds immo. voirie	455,53 \$
201900152 (I)	201904	2019-04-01	1116	BRIGITTE CLOUTIER	Surveillance brigadière février, sécurité	594,00 \$
201900153 (I)	201904	2019-04-01	1143	STÉPHANIE BOISSONNEAULT	Surveillance brigadière février, sécurité	270,00 \$
201900154 (I)	201904	2019-04-01	1144	MORENCY SOCIÉTÉ	Frais juridique, gest. adm.	238,35 \$
201900155 (I)	201904	2019-04-01	1155	ÉDITIONS BELZO	Livres, biblio	52,20 \$
201900156 (I)	201904	2019-04-01	690	KEVIN VIGNEAULT	Ouverture Plage contrat 2018-2019	4 846,20 \$
201900157 (I)	201904	2019-04-01	776	RÉGIE INTER. SÉC. INCEND.	2e versement incendie	22 346,15 \$
201900158 (I)	201904	2019-04-01	934	YVAN CÔTÉ	Ouverture bureau et pavillon, gest. adm.	700,00 \$
201900159 (I)	201904	2019-04-01	1028	SAMUEL HÉBERT	Ouverture patinoire, parc	328,43 \$
201900160(A)	201904	2019-04-01	1097	UNION VIE	Assurance collective avril 2019	1 541,12 \$
		2019-04-03		Salaire du 31 mars 2019	Législation	2 830,49 \$
		2019-04-03		Salaire du 30 mars 2019	Employés	2 368,08 \$
		2019-04-10		Salaire du 6 avril 2019	Employés	2 361,17 \$
		2019-04-17		Salaire du 13 avril 2019	Employés	2 358,21 \$
		2019-04-24		Salaire du 20 avril 2019	Employés	2 095,91 \$
		2019-04-04		Location garage 30 mars 2019	Voirie	296,05 \$
		2019-04-11		Location garage 6 avril 2019	Voirie	296,05 \$
		2019-04-18		Location garage 13 avril 2019	Voirie	296,05 \$
		2019-04-25		Location garage 20 avril 2019	Voirie	296,05 \$

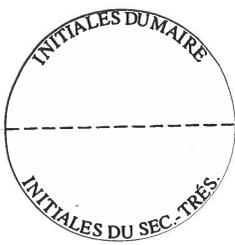
Total des chèques

101 009,94 \$

Donné à Saint Valère, ce 15 mai 2019.

La directrice générale par intérim

Suzie Constant



No de résolution
ou annotation

77-2019

Demande de dérogation mineure de monsieur Marc Frenette pour implantation de remise et garage (suite).

ATTENDU QU'il serait impensable d'implanter un bâtiment en cour arrière par la présence du talus d'environ 7 mètres de hauteur entre le derrière de la maison et la rivière Bulstrode;

ATTENDU QU'il est prohibé d'implanter un nouveau bâtiment dans la bande riveraine;

ATTENDU QUE la réglementation cause un préjudice sérieux au demandeur;

ATTENDU QUE le demandeur a besoin d'espace de rangement pour ses équipements saisonniers ainsi que pour ses véhicules;

ATTENDU QUE le projet ne semble pas porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires voisins puisque des arbres matures ainsi qu'une haie mature bornent le terrain;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 12 mars 2019 et recommande au Conseil municipal d'autoriser la demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Morissette et appuyé par Marcel Larochelle que le Conseil autorise la demande de dérogation mineure pour la propriété du 3281, route 161 sur le lot 5 181 273 du cadastre du Québec, zone 1Ra;

QUE soit autorisée la demande de dérogation mineure de monsieur Marc Frenette afin d'autoriser l'implantation d'une remise en cour latérale et l'implantation d'un garage détaché dans la demi-portion avant de la cour latérale.

78-2019

Demande de dérogation mineure de monsieur Jonathan Daigle pour réduction marge avant construction serre agricole.

ATTENDU QUE madame Ève Lambert et monsieur Jonathan Daigle sont copropriétaires du 461, 11^e rang, lot 5 180 420 du cadastre du Québec, zone 11Ra;

ATTENDU QUE le projet consiste à implanter une serre agricole à une distance de 3,5 mètres de la ligne avant comparativement à la norme applicable de 15 mètres;

ATTENDU QUE le demandeur est venu expliquer son projet aux membres du comité avant la rencontre et qu'il a répondu aux différentes questions;

ATTENDU QUE le demandeur exploite une entreprise de culture maraichère bio-intensive;

ATTENDU QUE le demandeur a démontré que la gestion de l'espace disponible est primordiale pour son entreprise puisque son lot est relativement petit (4,1 hectares);

ATTENDU QUE la nouvelle serre doit être située à proximité de la serre existante pour une question de partage de services (électricité, chauffage);

ATTENDU QU'il n'est pas possible d'implanter la serre au sud de la serre existante en raison de la faible profondeur du sol arable et que les normes de culture biologique prohibent la culture hors sol;



No de résolution
ou annotation

78-2019

Demande de dérogation mineure de monsieur Jonathan Daigle pour réduction marge avant construction serre agricole (suite).

ATTENDU QUE la serre sera située à une distance de 9,7 mètres de la voie carrossable;

ATTENDU QUE le terrain est situé à l'extérieur d'une courbe ce qui ne causera pas de problème de visibilité pour la circulation routière;

ATTENDU QUE la serre sera localisée à une distance suffisante pour les contraintes de déneigement;

ATTENDU QUE le demandeur s'engage à signer une décharge qu'en cas de bris de la serre suite à une opération de déneigement, la municipalité ne pourra être tenue responsable;

ATTENDU QUE le demandeur a démontré que la réglementation lui cause un préjudice sérieux;

ATTENDU QUE le projet ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins puisque la serre sera localisée entre la maison du demandeur et un lot forestier;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 18 mars 2019 et recommande au Conseil municipal d'autoriser la demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Valérie Fortier et appuyé par Guy Dupuis que le Conseil autorise la demande de dérogation mineure pour la propriété du 461, 11^e rang, lot 5 180 420 du cadastre du Québec, zone 11Ra;

QUE soit autorisée la demande de dérogation mineure de monsieur Jonathan Daigle afin d'autoriser l'implantation d'une serre agricole à une distance de 3,5 mètres de la ligne avant comparativement à la norme applicable de 15 mètres pour les raisons précitées.

79-2019

Acceptation de soumission pour l'achat de pierre pour l'année 2019.

ATTENDU QUE suite à la lecture du rapport de soumission publique, et selon le cahier charge, pour accepter la soumission, il faut prendre en considération la plus basse soumission en incluant le prix du transport et l'endroit où seront faits les travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Yvon Martel qu'une seule soumission a été reçue de Carrières P.C.M. inc., le Conseil accepte et accorde la soumission concernant l'achat de pierre pour l'année 2019 à Carrières P.C.M. inc. selon l'endroit et la distance où seront faits les travaux pour de la MG20 pierre, MG20 granulats, MG20B pierre, MG56 pierre, AB5 pierre et les matières recyclables (asphalte et béton), tel que déposé par le soumissionnaire.

80-2019

Acceptation de soumission pour la location d'une pelle hydraulique pour 2019.

Suite à la lecture et au dépôt du rapport de soumissions, il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Éric Morissette que le Conseil a invité cinq entreprises, seulement deux ont répondu à l'invitation. Les soumissions reçues sont : Les Excavations Yvon Houle et Fils inc. et La Sablière de Warwick ltée. Le Conseil accorde la soumission de location de pelle hydraulique à l'entreprise Les Excavations Yvon Houle et Fils inc. pour l'année 2019 selon les montants déposés dans la soumission.



No de résolution
ou annotation

81-2019

Acceptation de soumission pour la location de camions à l'heure pour 2019.

Suite à la lecture et au dépôt du rapport de soumissions, il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Denis Bergeron que le Conseil a invité sept entreprises, seulement deux ont répondu à l'invitation à savoir : Les Excavations Yvon Houle et Fils inc. et La Sablière de Warwick ltée. Le Conseil accepte et accorde la soumission pour la location à l'heure à l'entreprise Les Excavations Yvon Houle et Fils inc. au montant de 77 \$ de l'heure excluant les taxes pour l'année 2019.

82-2019

Acceptation de soumission pour la location de camions au km/tonne pour 2019.

Suite à la lecture et dépôt du rapport de soumissions, il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Yvon Martel que le Conseil a invité sept entreprises, seulement deux ont répondu à l'invitation à savoir : Les Excavations Yvon Houle et Fils inc. et La Sablière de Warwick ltée. Le Conseil accepte et accorde la soumission pour la location transport au kilomètre/tonne à l'entreprise Les Excavations Yvon Houle et Fils inc. selon la moyenne de la grille déposée pour l'année 2019.

83-2019

Autorisation achat de cartes d'affaires pour le maire.

Il est proposé par Guy Dupuis et appuyé par Éric Morissette que suite à la réception d'une cotation d'Héon & Nadeau Imprimerie, que le Conseil autorise l'achat de 1 000 cartes d'affaires pour le maire au montant de 204 \$ plus taxes.

84-2019

Demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q. pour l'aliénation de lots 5 180 413 et 5 180 394 – Michel Beauchesne.

ATTENDU QUE monsieur Michel Beauchesne ainsi que madame Sylvie Brûlé sont propriétaires du 242, rang 11 à Saint-Valère;

ATTENDU QUE Michel Beauchesne, par le biais de son mandataire Rénaud Mongrain, a déposé à la municipalité une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.) le 25 février 2019, afin d'aliéner les lots 5 180 413 et 5 180 394 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE madame Brûlé et monsieur Beauchesne demandent l'autorisation d'aliéner environ 25,22 hectares des lots 5 180 413 et 5 180 394 du Cadastre du Québec, à un autre producteur qui désire consolider son entreprise;

ATTENDU QUE les propriétaires, soit madame Brûlé et monsieur Beauchesne, demandent l'autorisation afin de conserver une superficie d'environ 0,97 hectare dont 5 000 mètres carrés bénéficient d'un droit acquis résidentiel sur une partie du lot 5 180 394 du cadastre du Québec, afin de l'utiliser à des fins autres que l'agriculture, soit à des fins résidentielles;

ATTENDU QUE la demande est conforme à la réglementation municipale et au schéma d'aménagement de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Yvon Martel que le Conseil appuie et autorise la demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q. de madame Sylvie Brûlé et de monsieur Michel Beauchesne pour l'aliénation des lots 5 180 413 et 5 180 394 du cadastre du Québec pour les raisons précitées.

85-2019

Demande de partenariat avec le Comité Action Communautaire (Auto/Expo) édition 2019 (18 août 2019).

Il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Marcel Larochelle que le Conseil autorise la demande de partenariat avec le Comité Action Communautaire (Auto/Expo) édition 2019 qui aura lieu le 18 août 2019 pour un montant de 500 \$.



No de résolution
ou annotation

86-2019

Autorisation signature de contrat du terrain de balle.

Il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Éric Morissette que le Conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jocelyn Jutras à signer le contrat de location pour le terrain de balle soit le vendredi soir, soit de la mi-avril jusqu'au 31 août 2019.

87-2019

Autorisation installation abreuvoir centre administratif.

Il est proposé par Guy Dupuis et appuyée par Valérie Fortier que le Conseil autorise l'installation d'un abreuvoir au centre administratif identique à celui installé au pavillon.

88-2019

Autorisation participation formation « Gestion des bénévoles dans le cadre d'un événement » (9 avril 2019).

Il est proposé par Valérie Fortier et appuyé par Éric Morissette que le Conseil autorise madame Geneviève Payette, coordonnatrice en loisirs et vie communautaire, à participer à la formation de « Gestion des bénévoles dans le cadre d'un événement » qui se tiendra le 9 avril 2019 à Drummondville.

89-2019

Autorisation entente de partenariat – Partenaires 12-18.

Il est proposé par Éric Morissette et appuyé par Guy Dupuis que le Conseil autorise le maire et le directeur général à signer une entente de partenariat entre la Municipalité de Saint-Valère et Partenaires 12-18 afin d'offrir une contribution financière au comité en échange des services rendus par les jeunes de façon bénévole lors d'activités ou d'événements organisés par le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire soit un montant de 5 \$ de l'heure par jeune.

90-2019

Fête Nationale du Québec – demande d'aide financière.

ATTENDU QUE la Fête nationale du Québec célèbre l'identité et la culture québécoises;

ATTENDU QUE la Fête nationale est l'une des plus anciennes traditions populaires au Québec;

ATTENDU QUE les Valériennes et les Valériens soulignent la Fête nationale chaque année, par le biais de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de toutes les Québécoises et de tous les Québécois;

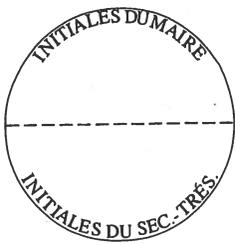
ATTENDU QU'un comité de citoyen(ne)s bénévoles s'est formé pour organiser une soirée spéciale dans le cadre de la Fête nationale du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Morissette et appuyé par Marcel Larochelle que le Conseil autorise à offrir un montant de 500 \$ au comité de la Fête nationale de Saint-Valère pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2019 et invite la population à souligner sa fierté en prenant part aux célébrations le dimanche, 23 juin au parc municipal.

91-2019

Fête Nationale du Québec – Demande subvention « Programme assistance financière aux célébrations ».

Il est proposé par Guy Dupuis et appuyée par Valérie Fortier que le Conseil autorise madame Geneviève Payette, coordonnatrice en loisirs et vie communautaire, à déposer une demande d'aide financière au Mouvement national des Québécoises et des Québécois dans le cadre du « Programme d'assistance financière aux célébrations de la Fête nationale du Québec » ainsi qu'à la Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec au nom de la Municipalité de Saint-Valère pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2019. Madame Geneviève Payette, coordonnatrice en loisir, sports et vie communautaire est autorisée à signer les documents.



No de résolution
ou annotation

92-2019

Demande de permis d'alcool et de feu pour la Fête Nationale du Québec.

ATTENDU QUE suite à la demande du comité de la Fête nationale de Saint-Valère afin d'obtenir un permis d'alcool pour les activités de la Saint-Jean qui aura lieu le 23 juin 2019 au parc municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Morissette et appuyé par Denis Bergeron que le Conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jocelyn Jutras à signer le formulaire de demande de permis d'alcool du comité de la Fête nationale de Saint-Valère.

93-2019

Demande cours d'eau de la Rivière Noire, branche 12 et 13.

Il est proposé Denis Bergeron et appuyé par Marcel Larochelle que le Conseil autorise la demande de nettoyage et d'entretien du cours d'eau de la Rivière Noire, branche 12 et 13 et de transférer à la MRC d'Arthabaska ladite demande. L'acte de répartition sera fait par mètre linéaire.

94-2019

Demande traverse municipale par Moto-Club Bois-Francs pour sentier 4 saisons dans le rang Courtois.

ATTENDU QUE le Conseil a reçu une demande de Moto-Club Bois-Francs inc. afin d'obtenir l'autorisation de circuler sur la portion du rang Courtois sur une distance de 568 mètres pour un sentier 4 saisons;

ATTENDU QU'afin d'obtenir les droits nécessaires auprès du Ministère des Transports pour ledit sentier, la municipalité acceptera de renouveler cette entente de traverse de Moto-Club Bois-Francs inc., sauf avis contraire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Guy Dupuis que le Conseil donne l'autorisation à Moto-Club Bois-Francs inc. afin de circuler sur la portion du rang Courtois sur une distance de 568 mètres pour un sentier 4 saisons et la municipalité accepte de renouveler cette entente de traverse de Moto-Club Bois-Francs inc., sauf avis contraire. L'installation de pancartes est à la charge de l'organisme

95-2019

Autorisation entretien borne sèche Régie Intermunicipale de Sécurité incendie de Bulstrode.

Il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Marcel Larochelle que le Conseil autorise les dépenses pour l'entretien de borne sèche par la Régie Intermunicipale de Sécurité incendie de Bulstrode au montant de 375 \$.

96-2019

Couverture internet et cellulaire de la MRC d'Arthabaska – Appui à Sogetel inc. pour le dépôt d'une demande d'aide financière pour la fibre optique.

ATTENDU QUE plusieurs municipalités de la MRC d'Arthabaska ont exprimé la volonté que l'ensemble des résidences, des commerces, des industries, des entreprises touristiques et agricoles situés dans les parties rurales des municipalités puissent avoir accès à des services de télécommunications fiables et rapides;

ATTENDU QU'un projet collectif de réseau de fibre optique était en réflexion dans la MRC d'Arthabaska depuis 2016 afin de trouver une solution pour améliorer les télécommunications sur l'ensemble du territoire;

ATTENDU QUE de récentes annonces gouvernementales, tant fédérales que provinciales, annonceraient des programmes d'aides financières destinés aux télécommunicateurs afin de déployer la fibre optique dans les municipalités rurales mal desservies;



No de résolution
ou annotation

96-2019

Couverture internet et cellulaire de la MRC d'Arthabaska – Appui à Sogetel inc. pour le dépôt d'une demande d'aide financière pour la fibre optique (suite).

ATTENDU QUE la compagnie Sogetel inc. désirerait présenter une demande d'aide financière dans le cadre de ces programmes afin de brancher les municipalités rurales de la MRC d'Arthabaska;

ATTENDU QUE la mise en place d'un réseau de fibre optique par Sogetel inc. permettrait une économie significative pour les municipalités en ayant accès à des services qui rencontreraient les exigences minimales établies par le CRTC;

ATTENDU QUE la municipalité reconnaît que l'accès à des services de télécommunications fiables et rapides est un besoin essentiel de nos jours pour assurer le développement des municipalités rurales;

ATTENDU QUE le projet aiderait également la région à attirer les familles et les entreprises à s'y établir et à bénéficier des mêmes services que ceux offerts dans les centres urbains;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvon Martel et appuyée par Valérie Fortier que le Conseil appuie la compagnie Sogetel inc. dans ses démarches pour obtenir de l'aide financière aux programmes gouvernementaux afin de déployer la fibre optique dans notre municipalité ainsi que dans les autres municipalités de la MRC d'Arthabaska, tel que prévu initialement dans le projet collectif;

QUE la municipalité demande respectueusement aux autorités concernées d'acquiescer à la demande de subvention adressée par Sogetel;

QUE l'appui de la municipalité soit toutefois conditionnel à ce que Sogetel inc. s'engage à desservir 100 % du territoire de notre municipalité.

97-2019

Renouvellement permis chenil, monsieur Éric Croteau, 522, route 161.

ATTENDU QUE monsieur Éric Croteau a demandé au Conseil une demande pour l'exploitation d'un chenil pour 4 chiens;

ATTENDU QUE monsieur Éric Croteau a établi son chenil au 522, route 161 sur le lot 5 180 431 du cadastre du Québec;

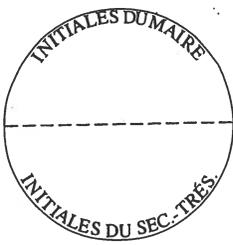
ATTENDU QUE la municipalité a délégué sa compétence à l'organisme de la SPAA concernant la gestion des plaintes et des licences des animaux domestiques;

ATTENDU QUE pour l'autorisation de sa demande, monsieur Éric Croteau devra se conformer aux règlements de la municipalité et la SPAA en vigueur sur le territoire ainsi que règlement provincial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Dupuis et appuyé par Marcel Larochelle que le Conseil autorise l'exploitation d'un chenil pour l'année 2019 à monsieur Éric Croteau et ce, aux conditions suivantes :

QUE monsieur Éric Croteau devra se procurer une licence annuelle pour chacun des chiens dont il est propriétaire. Ces licences sont disponibles au bureau de la SPAA;

QUE monsieur Éric Croteau devra faire une demande de renouvellement à chaque année avant le 31 mars;



No de résolution
ou annotation

97-2019

Renouvellement permis chenil, monsieur Éric Croteau, 522, route 161 (suite).

QUE l'autorisation sera acceptée après avoir eu une recommandation de la responsable de la SPAA qui confirme la conformité de l'installation ainsi que les réglementations;

QUE monsieur Éric Croteau devra se conformer à toute nouvelle réglementation de la municipalité, de la SPAA et provinciale, le cas échéant;

QU'à la suite d'une plainte, monsieur Éric Croteau, devra régler le problème dans les trois (3) jours suivant l'avertissement de la SPAA;

QU'à défaut par monsieur Éric Croteau de respecter l'une ou l'autre des conditions ci-dessus mentionnées, la présente autorisation sera automatiquement annulée.

98-2019

Renouvellement permis chenil, monsieur Yvon Fournier, 157, chemin Luneau.

ATTENDU QUE monsieur Yvon Fournier, représentant de la compagnie 2327-7429 Québec inc., a demandé au Conseil de renouveler sa demande pour l'exploitation d'un chenil pour 6 chiens de traîneau;

ATTENDU QUE monsieur Yvon Fournier a établi son chenil sur le lot 5 180 611 du cadastre du Québec (rang Courtois);

ATTENDU QUE la municipalité fait affaire avec la SPAA concernant la gestion des plaintes et des licences des animaux domestiques;

ATTENDU QUE pour l'autorisation de sa demande, monsieur Fournier devra se conformer aux règlements de la municipalité et la SPAA en vigueur sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Denis Bergeron que le Conseil autorise l'exploitation d'un chenil pour l'année 2019 à monsieur Yvon Fournier et ce, aux conditions suivantes :

QUE monsieur Fournier devra se procurer une licence annuelle pour chacun des chiens dont il est propriétaire. Ces licences sont disponibles au bureau de la SPAA;

QUE monsieur Fournier devra faire une demande de renouvellement à chaque année avant le 31 mars;

QUE monsieur Fournier devra se conformer à toute nouvelle réglementation de la municipalité, de la SPAA et provinciale, le cas échéant;

QU'à la suite d'une plainte, monsieur Fournier, devra régler le problème dans les trois (3) jours suivant l'avertissement de la SPAA;

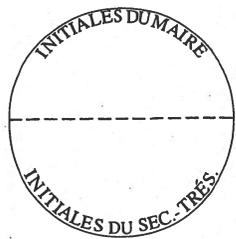
QU'à défaut par monsieur Fournier de respecter l'une ou l'autre des conditions ci-dessus mentionnées, la présente autorisation sera automatiquement annulée.

99-2019

Demande nettoyage des fossés – chemin Fournier.

ATTENDU QUE suite à la réception de la demande de monsieur Yves Pinard et des propriétaires du 23 au 79, chemin Fournier pour le nettoyage des fossés de la rue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Guy Dupuis que le Conseil demande à l'inspecteur en voirie, monsieur Yvan Verville, de faire la vérification du bien-fondé de la demande et par la suite si nécessaire, le Conseil autorise l'inspecteur de faire le nettoyage des fossés du 23, chemin Fournier au 79, chemin Fournier afin de drainer l'eau adéquatement des propriétés concernés.



No de résolution
ou annotation

100-2019

Autorisation formation « La gestion financière municipale » de la FQM pour élus (4 mai 2019).

Il est proposé par Valérie Fortier et appuyé par Yvon Martel que le Conseil autorise les conseillers, messieurs Denis Bergeron et Marcel Larochelle, à suivre la formation « La gestion financière municipale » de la FQM qui se tiendra le 4 mai 2019 à Québec, pour un montant de 440 \$ plus taxes par élu.

101-2019

Autorisation règlement d'emprunt 07-2019 de la RISIB achat camion.

Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Denis Bergeron que le Conseil autorise le règlement d'emprunt 07-2019 de la Régie Intermunicipale Sécurité Incendie de Bulstrode concernant l'achat d'un camion.

102-2019

Autorisation achat plaque inaugurale subvention Ministère Éducation – Pavillon Intergénérationnel.

Il est proposé par Guy Dupuis et appuyé par Éric Morissette que le Conseil autorise l'achat d'une plaque inaugurale subvention Ministère de l'Éducation pour la Pavillon Intergénérationnel tel que stipulé dans le protocole d'entente.

103-2019

Proclamation de la semaine de l'action bénévole 2019.

ATTENDU QUE la générosité, l'énergie et les compétences des bénévoles continuent d'être l'une des plus belles ressources naturelles ainsi qu'une force essentielle à nos communautés;

ATTENDU QUE pour bâtir une société juste et équitable pour toutes et pour tous, nous devons travailler ensemble, dans le respect et la coopération;

ATTENDU QUE les bénévoles et les groupes bénévoles et communautaires sont de plus en plus considérés comme des partenaires importants quand il s'agit de bâtir des communautés fortes, dynamiques et épanouies;

ATTENDU QUE la municipalité serait privée de nombreux services et activités sans l'appui et la contribution des bénévoles;

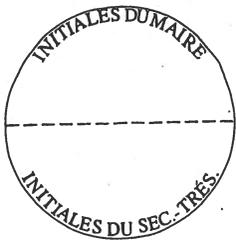
ATTENDU QUE plusieurs citoyennes et citoyens de notre municipalité bénéficient du bénévolat;

ATTENDU QU'il est de mise pour tous les citoyennes et les citoyens de montrer leur reconnaissance à toutes ces personnes bénévoles qui contribuent à l'épanouissement et à la vitalité de notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE, au nom du Conseil municipal et des citoyennes et citoyens de la municipalité, le maire, monsieur Marc Plante, proclame que la semaine du 7 au 13 avril sera dédiée « Semaine de l'action bénévole » dans la municipalité en 2019;

DE PLUS, toutes les citoyennes et les citoyens sont invités à aider la municipalité à maintenir et renouveler l'esprit du bénévolat en s'engageant à répondre aux besoins communautaires par des gestes de bénévolat.

Monsieur Philippe Habel, inspecteur en bâtiment et environnement, a déposé la liste des permis émis pour janvier, février et mars 2019.



No de résolution
ou annotation

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions suivantes :

73-2019, 79-2019, 80-2019, 81-2019, 82-2019, 83-2019, 85-2019, 86-2019, 87-2019, 88,2019, 89-2019, 90-2019, 92-2019, 93-2019, 95-2019, 96,2019, 99-2019, 100-2019, 101-2019, 102-2019.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 1^{er} jour du mois d'avril deux mil dix-neuf.

La directrice générale par intérim

Suzie Constant

Lecture de la correspondance.

La directrice générale par intérim donne lecture de la correspondance.

UPA Québec : Affiche sensibilisation milieu agricole

MRC d'Arthabaska : Fin de service d'ingénierie régional

Député Alain Rayes : Accusé de réception copie résolution

Fondation CLSC Suzor-Côté : Projets de revitalisation d'équipements

MMQ : Protection contre les cyberattaques

Maison de fin de vie Marie-Pagé : Récipiendaire du prix Georges Ling

Carrefour d'entraide Bénévole des Bois-Francs : Concours Mordu du bénévolat

Réseau Biblio : Rencontre de coordonnateurs 2019

Centre de prévention suicide Arthabaska-Érable : Remerciement appui prévention suicide

Revue/dépliants : Le mensuel de Saint-Valère, URBA, ContactPlus, Marché Municipal, Quorum

104-2019

Clôture de la séance.

Il est proposé à 20 h 47 par Marcel Larochelle que la séance est levée.

Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent et est en accord. En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

Marc Plante
Maire

Marc Plante
Maire

Suzie Constant
Directrice générale par intérim

